

- Proposer des solutions d'aménagement et d'améliorations ;
- Procéder à la maintenance préventive des matériels ;
- Intervenir rapidement sur appel pour procéder à des interventions de maintenance correctives ;
- Participer aux études pour faire évoluer les installations et les mettre en œuvre ;
- Assurer le reporting à sa hiérarchie.

Article 3 : Compétences requises

Le Technicien et opérateur doit être doté de bonnes aptitudes rédactionnelles et avoir des notions de base en anglais. Il doit en sus avoir les compétences suivantes :

❖ Techniques :

- Maitriser :
 - Les signaux vidéo et audio, analogiques et numériques, compressés et non compressés ;
 - La propagation des ondes électromagnétiques en milieu guidé et en milieu libre ;
 - Les modulations analogiques et numériques ;
 - La nature et topologie des réseaux de transport ;
 - La synoptique et fonctionnalités des équipements télécom;
 - Les normes de télécommunications ;
 - La réglementation électrique, des normes et règles de sécurité et d'habilitation électrique ;
- Niveau pratique en informatique bureautique et DAO (Dessin assisté par ordinateur) ;

❖ Comportementales :

- Disponibilité ;
- Esprit d'analyse ;
- Esprit d'équipe ;
- Communication ;
- Polyvalence ;
- Sens du diagnostic ;
- Respect des contingences de l'antenne ;
- Intérêt pour les nouvelles technologies.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les candidats retenus seront affectés, selon le mérite, à l'un des centres appartenant aux services régionaux suivants :
 - Service Régional de Casablanca (2) ;
 - Service Régional d'Al Houceima (1) ;
 - Service Régional d'Agadir (1) ;
 - Service Régional de Laayoune (1) ;
 - Service Régional d'Oujda (1) ;

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test écrit suivi d'un test oral.
- Le test écrit est éliminatoire. Seuls les candidats ayant eu une moyenne de 10/20 seront convoqués pour le test oral.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale = Note du test écrit*0,4 + Note du test oral*0,6

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	BAREME	LANGUE	DUREE DE TEST
TEST ECRIT	- QCM portant sur le volet Télécom et Réseaux	Note / 20	Français	1 H
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note / 20	Arabe ou Français	20 MIN

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> pour pouvoir éditer le bulletin d'inscription.

Un dossier de candidature doit être envoyé par voie postale au siège de la SNRT sis à « 1, rue El Brihi, Hassan, Rabat 10000 » avec comme objet **04/22/A.T/t.o.t.t** Le dossier doit remplir les conditions suivantes :

Le dossier doit contenir :

- Bulletin d'inscription sur la plateforme de recrutement de la SNRT.
- Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.
- Une (1) copie certifiée conforme du diplôme.
- Une (1) copie certifiée conforme de la CIN.

Les documents ci-dessous doivent être envoyés sous pli fermé portant la référence de l'opération et du poste, le nom et le prénom du candidat au verso de l'enveloppe.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions requises sera systématiquement écarté.

Le dernier délai pour l'envoi par voie postale du dossier de candidature est le 31.1.FEV.2023.

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïçal LABAICHI
Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision